



CYCLEVIA

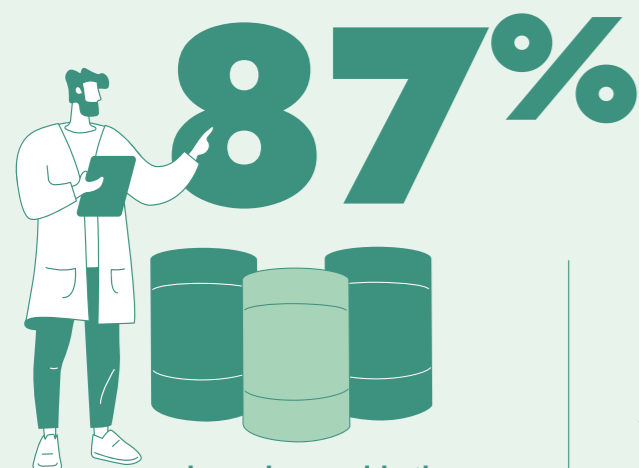
L'éco-organisme de la filière
des huiles et des lubrifiants.

CYCLE

2022

LE RAPPORT
D'ACTIVITÉ
DE CYCLEVIA





Près de
69 000
détenteurs
(professionnels et collectivités)



des volumes d'huiles
mis sur le marché
ont été déclarés par
les producteurs

sur la base d'un volume
global annuel estimé à 450 kt*

*Source : ADEME.



209 kt
d'huiles
usagées
collectées



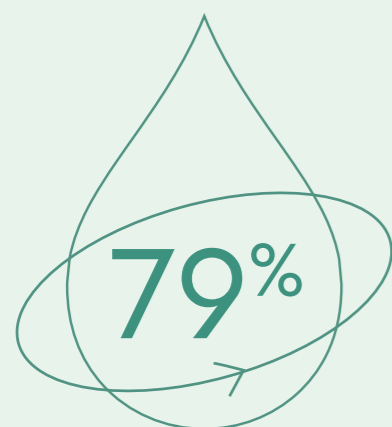
390 kt

d'huiles neuves déclarées
par les producteurs

(au 23 mars 2023 pour l'année 2022)

100%

du territoire métropolitain et ultramarin couvert
par la collecte gratuite depuis le 1^{er} juillet 2022



des huiles usagées
collectées livrées
en régénération/recyclage

40%
des collectivités
ont décidé de
s'enregistrer, soit
60 % des points d'apport
volontaire du territoire



L'édito



Par André Zaffiro

Directeur général de CYCLEVIA

CYCLEVIA est né d'une double volonté. Celle du législateur d'abord, qui par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) a étendu la responsabilité élargie du producteur (REP) à la filière des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles. Celle, ensuite, des principaux metteurs en marché de la filière, qui en des délais très courts, se sont regroupés et entendus pour créer leur éco-organisme. Agréés par les pouvoirs publics depuis le 23 mars 2022, mandatés *a minima* jusqu'à fin 2027, nous arrivons aujourd'hui au terme de notre première année d'activité.

Notre premier bilan est celui d'une année riche en avancées

Désormais, 87 % des huiles et lubrifiants mis sur le marché sont éco-contribués, ce qui signifie que les principaux producteurs de la filière nous ont rejoints pour assurer la gestion de leurs huiles usagées, en termes de collecte et de traitement bien sûr, mais aussi d'études techniques et d'information. Les 13 % qui manquent à l'appel sont des constructeurs automobiles, des fabricants d'engins spéciaux et des sites de vente sur internet. Nous redoublons dès aujourd'hui d'efforts pour les convaincre de nous rejoindre.

Rendre la collecte gratuite partout en France aura été l'une de nos premières actions significatives. Ainsi, 2022 aura vu un taux de collecte dépasser les objectifs fixés pour 2023... et il en va de même pour la régénération, ce qui est vraiment prometteur.

En Outre-mer, où la situation est plus tendue, notre rôle d'accompagnement est primordial. Ces territoires, tous différents, constituent la

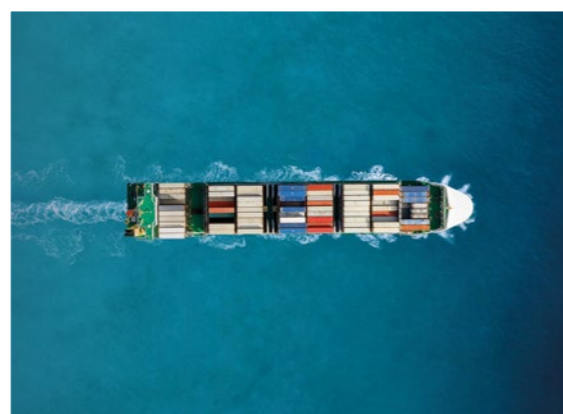
priorité pour notre éco-organisme, mais aussi un laboratoire pour nos idées et nos actions. Enfin, nous ne tarissons pas d'efforts auprès des collectivités territoriales pour toucher les particuliers, avec l'ambition de recueillir jusqu'au dernier litre d'huile usagée.

Car l'enjeu est de taille : ces huiles s'avèrent dangereuses pour notre santé et l'environnement, en particulier pour les cours d'eau et les nappes phréatiques, un seul litre d'huile pouvant polluer des milliers de litres d'eau.

Fort de ce constat, CYCLEVIA s'investit pleinement en faveur de l'éco-conception pour obtenir des huiles moins polluantes, moins consommables, et globalement plus respectueuses de l'environnement.

Après un an d'activité, enfin, nous avons pleinement conscience que le plus important reste à construire. Transformer les huiles usagées d'aujourd'hui pour en faire les huiles neuves de demain nécessite bien sûr de prioriser et d'améliorer encore leur régénération. Le défi technique qu'un tel changement de paradigme implique se double d'un réel chantier culturel, que nous devons initier dès maintenant si l'on veut parvenir à revaloriser une bonne fois pour toutes l'image des huiles régénérées.

CYCLEVIA s'inscrit plus que jamais dans l'avenir de la filière. Si 2022 a été un très bon terreau pour la mise en place de notre action, elle s'est aussi révélée une source d'inspiration très stimulante. En effet, et nous l'appelons de nos vœux, l'ambition que nous portons pour les années à venir permettra à nos adhérents de renforcer leur cohérence, via leurs produits, et d'atteindre un niveau de responsabilité exemplaire. Et dans cette optique, l'économie circulaire occupera une place centrale. ♣



P.05

Une organisation au service de l'environnement et de la filière

- P.06 À l'origine de CYCLEVIA
- P.08 CYCLEVIA, une réponse collective et co-construite
- P.10 Conduire la filière vers plus de circularité

LES MISSIONS DE CYCLEVIA

- P.12 Endosser la responsabilité des metteurs en marché
- P.14 Soutenir la collecte
- P.16 Régénérer, plus et mieux
- P.18 Promouvoir l'éco-conception
- P.20 Informer, expliquer, accompagner
- P.22 Instaurer la confiance

P.23

Outre-mer : des solutions spécifiques pour des territoires clés

- P.24 État de la collecte...
- P.25 ... et du traitement
- P.26 Un plan spécifique de prévention pour les collectivités d'Outre-mer

P.27

Les collectivités, alliées indispensables de la collecte

- P.28 Les déchèteries au cœur du dispositif
- P.29 3 actions clés de CYCLEVIA en direction des collectivités

P.31

CYCLEVIA à 1 an

Le rapport d'activité 2022 de CYCLEVIA

CYCLEVIA - 4, rue Jacques Daguerre — 92500 Rueil-Malmaison — RCS Nanterre 903 777 118 — SAS à capital variable. **Contributeurs** : Bertrand Bohain, Latifa Braïda, Angèle Daire, Nikola Dizdar, Thibault Dubois, Carl Enckell, Brice Fabre, Guillaume Fontaine, Max-Antoine Grolleron, Anne Guernalec, Emmanuelle Ledoux, Jean-François Martin, Guirec Poënces, Brigitte Pouliquen, Olivier Soudant, Marie Vereecke, André Zaffiro. **Crédits photo** : Christophe Meireis, Shutterstock, iStock. **Crédits illustration** : Christian Laporte. **Rédaction** : Alexis Tain. **Direction artistique** : Guillaume Burneau. **Secrétariat de rédaction** : Astrid Steffan.

Une organisation au service de l'environnement et de la filière



CHIFFRES CLÉS

8,1 millions de tonnes

de déchets ont été recyclés en 2020 à travers les filières REP*.

1,7 milliard

d'euros ont été collectés en 2020 par les éco-organismes pour la gestion des déchets des différentes filières REP*.

811 millions

d'euros ont été reversés aux collectivités*.

*Source : ecologie.gouv.fr – mars 2023.

À l'origine de CYCLEVIA

En 2020, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) a étendu la responsabilité élargie du producteur (REP) à la filière des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles. Cette responsabilité est au cœur de la mission d'intérêt général portée par l'éco-organisme CYCLEVIA.

Explications.

Lutter contre tous les gaspillages

Dotée de 130 articles consacrés à la lutte contre le gaspillage, la loi AGEC du 10 février 2020 est porteuse d'une grande ambition : transformer notre économie linéaire (produire, consommer, jeter) en une économie circulaire. À côté des actions visant à sortir de l'ère du plastique jetable, à mieux informer les consommateurs, à lutter contre l'obsolescence programmée ou à favoriser le réemploi solidaire, la loi introduit de nouvelles dispositions destinées à mieux produire.

S'organiser pour répondre à une nouvelle responsabilité

Un calendrier défini par l'ADEME (de 2022 à 2025) impose aux producteurs de onze nouvelles filières de s'organiser pour s'acquitter de leur nouvelle responsabilité. La plupart d'entre eux décident de former des structures collectives appelées « éco-organismes ». Ils s'engagent à respecter un cahier des charges fixé par arrêté ministériel comprenant notamment des objectifs de collecte et de recyclage. C'est ce choix qui a été fait pour notre filière, celle des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles.

À RETENIR

La REP, responsabilité élargie du producteur, impose aux entreprises qui mettent sur le marché certaines catégories réglementaires de produits de financer et/ou d'organiser la prévention et la gestion de leurs déchets. Avec la REP, le producteur, aussi appelé « metteur en marché », verse une contribution à son éco-organisme pour que celui-ci prenne en charge la gestion de ses déchets, selon le principe « pollueur-payeur ».

ZOOM SUR LA RÉGLEMENTATION

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) transpose la directive n° 2008/98/CE relative aux déchets et abrogeant certaines directives, telle qu'issue de sa modification par la directive n° 2018/851 du 30 mai 2018, et planifie un certain nombre de modifications concernant la gestion des huiles usagées. L'article 62 prévoit notamment la création d'une filière à responsabilité élargie du producteur (REP) au 1^{er} janvier 2022. La gestion des huiles usagées est régie par les dispositions des articles R. 543-3 et suivants du Code de l'environnement. Par ailleurs, en raison de leur caractère potentiellement polluant, ces huiles usagées sont classées comme étant des déchets dangereux.

01

S'acquitter de leurs obligations réglementaires.



Adhérer à CYCLEVIA permet aux producteurs de



02

Transférer leur responsabilité à un éco-organisme qui contribue à la prise en charge des coûts de collecte et de traitement des huiles usagées, dans la continuité et le respect de la filière en place.



03

Participer à l'avenir de la filière en soutenant la démarche d'innovation autour d'un objectif : faire de la régénération des huiles usagées un levier pour un développement à la fois durable et performant.



AVIS D'EXPERT



La REP est un système faisant appel au volontariat : les entreprises redevables des obligations de filière REP peuvent s'acquitter du principe pollueur-payeur de façon autonome ou se regrouper pour confier cette responsabilité à un éco-organisme. Dans l'immense majorité des cas, celles-ci se réunissent et délèguent leur REP à un éco-organisme, la mutualisation des moyens étant beaucoup plus efficace que l'action individuelle. Ces éco-organismes doivent suivre un cahier des charges, qui fixe un calendrier, des objectifs en matière de collecte et de recyclage, et détermine la trajectoire de transformation de la filière en économie circulaire. En accompagnant la création de CYCLEVIA, j'ai pu observer l'exemplarité avec laquelle l'éco-organisme a su répondre à ses obligations sans que cela n'entraîne de perturbations au sein de la filière. Son engagement à garantir sa continuité et à opérer une transition douce a été salué par la Commission inter-filières de responsabilité élargie du producteur (CiFREP). »



CARL ENCKELL,
Avocat et Associé gérant du cabinet Altes Avocats. Il a accompagné CYCLEVIA dans sa demande d'agrément et dans la rédaction des contrats-types passés avec l'ensemble des acteurs de la filière.

CYCLEVIA, une réponse collective et co-construite

Sous l'impulsion de la loi AGECE, l'éco-organisme CYCLEVIA a vu le jour à l'initiative des principaux metteurs en marché de la filière des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles. Depuis le 1^{er} janvier 2022, CYCLEVIA prend en charge la gestion de la fin de vie des huiles et lubrifiants devenus des déchets.

Une mission d'intérêt général

Le cadre d'exercice et les objectifs de CYCLEVIA sont fixés par les pouvoirs publics dans un cahier des charges.

SA VOCATION : endosser pour le compte de ses adhérents metteurs en marché la responsabilité de la collecte et du traitement des huiles usagées.

SA MISSION : prendre en charge les coûts de collecte et de transport de ces déchets, et favoriser leur régénération. Cette responsabilité « financière » s'étendra, à partir de 2025, à leur gestion opérationnelle, au moins partiellement. Particulièrement adapté à une filière déjà bien structurée, ce choix d'un déploiement en deux temps présente de surcroît l'avantage de préserver la structure concurrentielle du secteur.

SON AMBITION : favoriser l'économie circulaire, pour porter la filière à un haut niveau de performance tout en réduisant son impact sur l'environnement.

Une organisation co-construite

Les entreprises actionnaires fondatrices de CYCLEVIA* sont les principaux metteurs en marché de la filière. Ensemble, elles ont anticipé l'échéancier réglementaire en se regroupant au sein d'une équipe pluridisciplinaire (technique, juridique, financière...) chargée de concrétiser un projet commun d'éco-organisme. Résultat de cette prise de conscience conjuguée à une action collective, CYCLEVIA a été agréé par arrêté pour une période de six ans, renouvelable, une fois l'ensemble des contrats-types validé par toutes les parties prenantes. Au-delà de ses actionnaires, CYCLEVIA a vocation à recueillir l'adhésion de toutes les entreprises de la filière que la loi qualifie de « producteur ».

* Il s'agit de sociétés adhérentes à l'association de pétroliers membres d'UFIP Énergies et Mobilités, d'industriels du graissage membres de la Chambre syndicale nationale de l'industrie des lubrifiants (CS-NIL), ainsi que de sociétés non affiliées membres du Centre professionnel des lubrifiants (CPL).

À RETENIR

CYCLEVIA a été créé le 1^{er} octobre 2021 et a obtenu son agrément le 23 mars 2022. Dans le cadre de sa démarche volontaire, l'éco-organisme a fait le choix d'assumer rétroactivement, au 1^{er} janvier 2022, la responsabilité financière qui lui échoit. CYCLEVIA devient ainsi, pour une durée renouvelable, l'éco-organisme de la filière.



Un modèle de revenus ad hoc

Les revenus de CYCLEVIA sont exclusivement assurés par l'éco-contribution que versent les entreprises adhérentes. Une garantie qui lui permet de mener à bien ses missions auprès de la filière et de financer l'ensemble des obligations dévolues aux metteurs en marché (prévention, collecte, tri, recyclage...), désormais prises en charge par CYCLEVIA.

AVIS D'EXPERT

« Organiser la collecte ou le recyclage des huiles, pousser les metteurs en marché à adopter l'économie circulaire : autant d'impératifs qui donnent tout son sens à la création de CYCLEVIA. Si l'éco-organisme peut rencontrer certaines difficultés inhérentes à la mise en place de tout nouveau système, et que le passage à une contribution financière dans un contexte inflationniste n'est pas toujours facile à faire accepter, la filière doit redoubler d'efforts pour limiter son impact tout en préservant ses intérêts économiques. Pour y arriver, CYCLEVIA devra articuler son action autour de deux axes : d'un côté, accélérer la mise en place d'une dynamique d'économie circulaire, et de l'autre, encourager à concevoir des produits de moins en moins polluants. Cela passe par la mise en marché d'huiles régénérées ou utilisant des additifs moins polluants, et par une éco-conception de plus en plus généralisée des emballages. »



**MAX-ANTOINE
GROLLERON,**

Président-directeur général de Fuchs Lubrifiant France (société actionnaire de CYCLEVIA), a participé à la mise en place de l'éco-organisme.

Conduire la filière vers plus de circularité

À la différence d'autres secteurs industriels, la filière des huiles minérales et des lubrifiants a intégré depuis longtemps la nécessité de penser le cycle de vie dans une logique d'économie circulaire. En endossant la responsabilité de la gestion des huiles usagées pour le compte des metteurs en marché, CYCLEVIA devient à la fois le garant et l'accélérateur de la mise en œuvre de ce cercle vertueux.



Une filière déjà efficiente

Passer du modèle linéaire (extraire, produire, consommer et jeter) au modèle circulaire (réutiliser les déchets générés) n'est plus une option pour l'industrie : il faut changer de paradigme pour limiter les impacts, préserver les ressources et lutter contre la déperdition d'énergie. Si des progrès doivent encore être accomplis en ce sens dans de nombreux pans de l'industrie, force est de constater que la filière des huiles minérales et des lubrifiants a depuis longtemps intégré le mouvement. En effet, compte tenu de leur valeur, ses déchets ont fait, dès la sortie de la Seconde Guerre mondiale, l'objet d'une attention constante.

Historiquement organisée par l'ADEME, notre filière est aujourd'hui bien structurée et globalement efficiente. Ses acteurs bénéficient d'une longue expérience en matière de collecte et de traitement des huiles usagées. De plus, leur complémentarité s'inscrit dans la dynamique d'économie circulaire visée.

À RETENIR

En élargissant en 2022 la REP aux huiles minérales et aux lubrifiants, le législateur a souhaité étendre la responsabilité des producteurs de lubrifiants à la gestion de leurs déchets. Celle-ci s'appuie sur le principe « pollueur-payeur », selon lequel plus un produit est polluant, plus les coûts de gestion de sa fin de vie sont élevés pour le producteur. L'un des objectifs du législateur était de déplacer la focale sur la source du déchet, de manière à inciter les industriels à mieux produire et à penser les conditions de fin de vie d'un produit, en amont de sa fabrication.



EMMANUELLE LEDOUX,
Directrice générale de l'Institut national de l'économie circulaire, dont CYCLEVIA est membre.

AVIS D'EXPERT

« On assiste aujourd'hui à une prise de conscience collective sur la nécessité de passer d'un modèle de production et de consommation linéaire, reposant sur le principe obsolète de l'abondance des ressources naturelles, à un nouveau modèle adapté aux défis d'aujourd'hui. L'économie circulaire est une solution à ces défis. Elle vise un découplage entre la création de valeur sociétale et son impact sur l'environnement, à travers une gestion optimisée des ressources. Ce modèle implique la mise en place de nouveaux modes de conception, de production et de consommation plus sobres et efficaces, tout en considérant les déchets comme des ressources. »

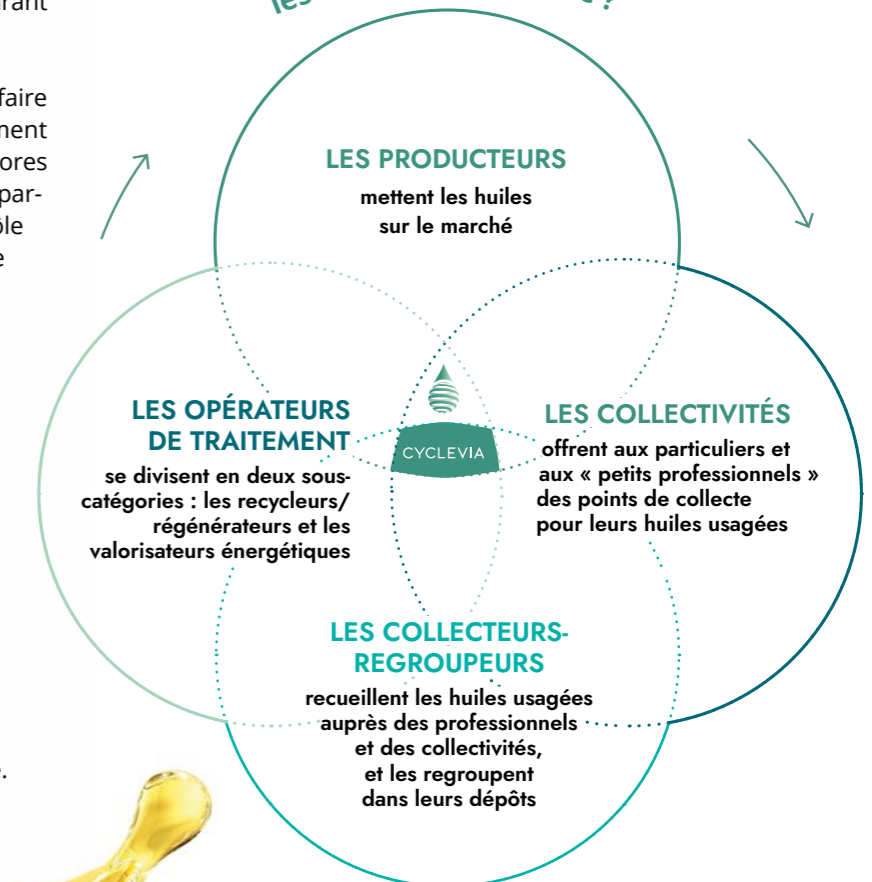
Un défi pour CYCLEVIA

En endossant cette responsabilité pour le compte des producteurs, conformément à la volonté du législateur, CYCLEVIA se retrouve naturellement au cœur des rouages de la filière. Il devient à la fois l'incitateur et le garant de sa circularité.

Le défi pour l'éco-organisme consiste à faire évoluer en ce sens un marché globalement efficient et dont les acteurs pourraient d'ores et déjà être satisfaits des volumes qu'ils parviennent à collecter et à régénérer. Son rôle est de les amener à prendre conscience de leur responsabilité, tout en faisant bouger les lignes sur des sujets parfois ténus, sensibles ou naissants, mais néanmoins essentiels pour l'avenir de la filière.

Aller chercher les « derniers litres » d'huiles usagées ou désengorger certains territoires ; sensibiliser et informer ; augmenter encore les volumes livrés en régénération ; améliorer la qualité des huiles régénérées ; changer leur image et accroître leur intégration dans les formulations ; développer des solutions locales... autant d'objectifs qui permettront à la filière d'atteindre le niveau de circularité qu'elle ambitionne.

Qui sont les acteurs de la filière ?



LES MISSIONS DE CYCLEVIA

1

Endosser la responsabilité des metteurs en marché

Premiers maillons de la chaîne sur le marché des huiles minérales et des lubrifiants, les producteurs ont pris acte de leur responsabilité et adhéré massivement à l'éco-organisme, conscients de la nécessité de mettre en commun des solutions innovantes pour renforcer l'efficacité de la filière et mieux préserver l'environnement.

Après un an d'activité, des résultats probants...

181 producteurs ont rejoint CYCLEVIA (au 23 mars 2023)

390^{kt} d'huiles déclarées (au 23 mars 2023 pour l'année 2022)

... qui révèlent 3 enseignements...

Une adhésion massive des producteurs à l'éco-organisme et, notamment, de tous les acteurs majeurs du marché.

Une volonté claire des producteurs d'inscrire leur développement dans une dynamique plus circulaire, bénéfique pour leur activité. Plus qu'une contrainte, l'économie circulaire présente une opportunité qu'ils saisissent pleinement dans une démarche d'exemplarité.

Un fort sentiment d'appartenance à une filière qu'ils s'appliquent à faire progresser demain en favorisant l'émergence de solutions innovantes, comme l'éco-conception des produits. Ces solutions visent à améliorer les performances des huiles régénérées et à réduire leur impact sur l'environnement. Investis de la mise sur le marché des produits, les producteurs ont pris conscience de l'impact positif que ces innovations peuvent exercer sur l'ensemble de la chaîne de valeur.



À RETENIR

CYCLEVIA, voix de la filière et des metteurs en marché. Si l'éco-organisme a vocation à soutenir l'ensemble des acteurs de la filière, il incarne aussi une nouvelle voix au service de ses adhérents metteurs en marché. CYCLEVIA a pour mission de porter leurs intérêts au sein de la filière, dans une dynamique d'économie circulaire et de développement responsable.



... et qui motivent CYCLEVIA à renforcer son engagement

Si le taux d'adhésion est très bon, la campagne de recrutement n'est pas achevée pour autant. Elle doit se poursuivre en direction des constructeurs automobiles, des fabricants d'engins spéciaux ou encore des sites de vente en ligne. Ce chantier prioritaire s'est traduit fin 2022 par l'arrivée d'une ressource supplémentaire chez CYCLEVIA, dédiée notamment à l'adhésion et à la relation avec les metteurs en marché.

CHIFFRE CLÉ

89€ / t

C'est le montant de l'éco-contribution versée à CYCLEVIA par ses adhérents pour l'année 2022. Ces fonds sont redistribués

aux acteurs de la filière qui assurent la collecte et le traitement des déchets. Ils permettent également de financer les études techniques, les outils et les actions d'information et de pédagogie qui figurent au cahier des charges de CYCLEVIA et qui participent d'ores et déjà au développement responsable de la filière. Cette éco-contribution n'est pas une taxe, mais une partie du coût de revient du produit destinée à financer la prévention et la gestion des huiles usagées.

AVIS D'EXPERT

« Créé par les metteurs en marché dans l'optique de produire de meilleures huiles régénérées, CYCLEVIA offre une meilleure visibilité sur les cycles du produit, ses enjeux et ses perspectives, afin de mieux répondre à la demande du marché. Dès son premier exercice, l'éco-organisme a montré que la filière pouvait avoir un financement durable et équilibré, tant au niveau de la collecte que de la régénération. Pour ces raisons, CYCLEVIA est accueilli très positivement par les producteurs, qui apprécient en outre le réel dynamisme de son équipe ainsi que la transparence et la qualité de sa communication vis-à-vis du marché. »



OLIVIER SOUDANT, Président du Centre professionnel des lubrifiants (CPL).

LES MISSIONS DE CYCLEVIA

2

Soutenir la collecte

Déchets dangereux et particulièrement polluants, les huiles usagées sont au centre des préoccupations de la filière. Dès les premiers mois de son agrément, CYCLEVIA s'est fixé comme priorité d'en améliorer la collecte, répondant ainsi concrètement aux besoins des détenteurs.

209 kt **100%**

d'huiles usagées collectées

du territoire couvert par la collecte gratuite (Métropole et Outre-mer)

53%

taux de collecte des huiles usagées

Une collecte performante et gratuite

Au 1^{er} juillet 2022, soit trois mois après l'ouverture des enregistrements, CYCLEVIA comptait déjà à son actif la quasi-totalité des collecteurs-regroupeurs et couvrait ainsi l'ensemble du territoire, offrant aux professionnels la gratuité du ramassage de leurs huiles usagées partout en France, et ce, rétroactivement, à compter du 1^{er} janvier 2022. Cette avancée majeure n'aurait pu être aussi rapide et efficace sans la pleine confiance des acteurs en place et sans leur engagement. Avec 209 000 tonnes d'huiles usagées collectées en 2022, la filière se trouve désormais sur d'excellents rails afin de tenir les objectifs qui lui sont assignés pour les six années de son agrément.

OBJECTIFS DE COLLECTE* : 50% EN 2023, 53% EN 2025 ET 55% EN 2027.

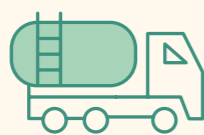
* fixés par le cahier des charges.

LA COLLECTE EN CHIFFRES



162 000

interventions



1,3 †

collectée en moyenne par intervention



68 851

détenteurs d'huiles usagées (professionnels et collectivités)

La filière

de la collecte, c'est :



44 entreprises enregistrées sur tout le territoire



109 dépôts de stockage d'huiles usagées répartis sur l'ensemble du territoire



6 départements en moyenne couverts par un collecteur-regroupeur



3 collecteurs-regroupeurs en moyenne par département

À RETENIR

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la collecte des huiles usagées est gratuite partout en France métropolitaine et d'Outre-mer, pour tous les détenteurs, professionnels ou collectivités enregistrées chez CYCLEVIA.

AVIS D'EXPERT



Avec CYCLEVIA, le dialogue est constructif depuis le début, en dépit parfois d'intérêts divergents. En reprenant l'organisation historique de la collecte des huiles pilotée par l'ADEME, CYCLEVIA n'a pas bouleversé le mode de gestion. La transition s'est faite en douceur, dans le dialogue et la concertation, ce qui a permis d'assurer à la filière une performance de collecte au moins équivalente à celle des années passées. Si le soutien de CYCLEVIA est aujourd'hui purement financier, le modèle opérationnel qu'adoptera l'éco-organisme d'ici trois ans reste à bâtir. Nous souhaitons le co-construire ensemble, de façon à accroître le taux de régénération des huiles et à lutter contre le développement de filières de collecte hors REP. Cela impliquera de continuer à s'appuyer sur les collecteurs-regroupeurs existants et de garder un dispositif technique et opérationnel solide, qui garantisse à la filière de bonnes performances. »

JEAN-FRANÇOIS MARTIN, Président de Martin Environnement et du Métier des ramasseurs agréés d'huiles usagées au sein du syndicat Mobilians.

RÉPARTITION DES DÉTENEURS



51%
GARAGES



13%
INDUSTRIES



7%
DÉCHÈTERIES



6%
TRAVAUX PUBLICS



5%
AGRICULTURE



4%
TRANSPORTS



4%
SERVICES PUBLICS



1%
VÉHICULES HORS D'USAGE

AUTRES : 9%

LES MISSIONS DE CYCLEVIA

3

Régénérer, plus et mieux

Résolument engagé à augmenter le taux de régénération des huiles usagées, CYCLEVIA soutient la filière pour garantir la qualité des huiles régénérées et revaloriser leur image. Au bout d'un an, son action porte déjà ses fruits : l'objectif d'un taux de 75 % d'huiles régénérées fixé pour 2023 était dépassé de quatre points dès 2022.

Donner une seconde vie aux huiles usagées collectées

En 2022, les 209 000 tonnes d'huiles usagées collectées en France ont été à 79 % orientées vers l'économie circulaire. La régénération pour les huiles « noires » ou le recyclage pour les huiles « claires » offrent aux déchets de notre filière une seconde vie qui leur permettra de retrouver leur fonction initiale et de rentrer à nouveau dans la formulation d'huiles neuves. Les 21 % restants ne sont pas perdus pour autant : ils deviennent une source de production d'énergie qui assure le fonctionnement des fours des cimenteries et des centrales électriques.

 **Les 3/4**
des huiles usagées traitées en France sont régénérées ou recyclées.

Un double enjeu de qualité

LES HUILES USAGÉES COLLECTÉES

Matières premières des régénérateurs, les huiles usagées collectées doivent être les moins polluées possible. Le respect des seuils à ne pas dépasser en chlore, PCB* et eau, est le fruit de la responsabilité collective des détenteurs, collecteurs-regroupeurs et régénérateurs. À cette fin, des échantillons sont prélevés sur les huiles usagées à chaque étape du cycle, puis analysés. Un effort particulier de pédagogie est engagé par CYCLEVIA, notamment auprès des particuliers et des professionnels. Car la qualité des huiles régénérées dépendra aussi de la qualité du déchet collecté.

* Polychlorobiphényles

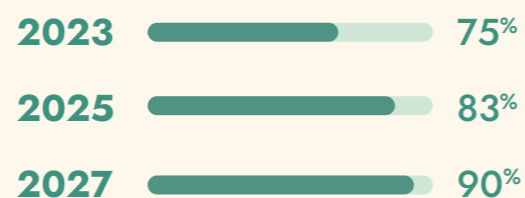
LES HUILES USAGÉES RÉGÉNÉRÉES

Selon l'état de nos connaissances, les régénérateurs français produisent aujourd'hui uniquement de l'huile de groupe 1, qui répond à une certaine demande. Pour autant, ces prochaines années, la qualité des huiles régénérées montera d'un cran pour atteindre les groupes 2 et 3 et répondre aux dernières normes des constructeurs. Cet objectif de qualité est d'ores et déjà atteint en Allemagne et en Italie. Pour rester dans la course, les acteurs français vont devoir s'adapter et évoluer.

À l'horizon 2024, CYCLEVIA travaillera au lancement d'un appel à projet visant l'implantation, en France, d'une unité opérationnelle capable de délivrer des huiles régénérées de grande qualité destinées aux moteurs de dernière génération.

À RETENIR

Objectifs de la filière en taux de régénération des huiles usagées collectées :



Pour l'année 2022, le défi est largement relevé : le taux de régénération des huiles usagées atteint déjà 79 %. Ce résultat exemplaire souligne l'impact positif des soutiens mis en place par l'éco-organisme auprès des collecteurs-regroupeurs pour favoriser cet exutoire.



Réduire l'empreinte carbone des unités de production

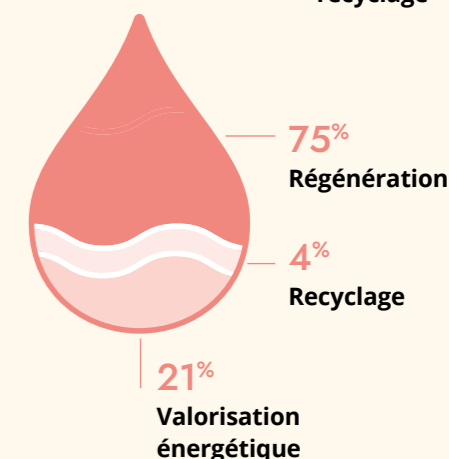
Engagés à réduire leur empreinte environnementale, les professionnels de la régénération investissent largement pour réduire le déchet « ultime », ce résidu du processus de régénération qui doit être incinéré. Les efforts portent aussi sur les économies et le recyclage des produits secondaires générés au cours du procédé, comme l'eau, le gaz et les autres combustibles (dont l'hydrogène). L'objectif ? Limiter les ressources nécessaires au re-traitement des huiles usagées qui arrivent sur les sites et envisager, à terme, l'autonomie énergétique des installations.

Revaloriser l'image des huiles régénérées

Cette première année d'activité, de rencontres mais aussi d'échanges nous a permis de constater une responsabilité croissante des industriels et un enthousiasme à faire bouger les lignes vers plus de circularité et moins d'impact. Cette démarche collective conduite par CYCLEVIA aboutira à faire évoluer l'image des huiles régénérées pour, *in fine*, produire des huiles recherchées par les producteurs et que les usagers seront fiers d'utiliser.

CHIFFRES CLÉS

79% des huiles usagées collectées livrées en régénération/recyclage



AVIS D'EXPERT

« Aujourd'hui, les collecteurs-regroupeurs qui nous faisaient confiance vont majoritairement vers la régénération, sous l'impulsion des objectifs fixés par CYCLEVIA. Mais la bonne nouvelle, c'est que cette tendance s'impose aussi aux petits acteurs, les collecteurs-regroupeurs locaux, qui auparavant faisaient le choix géographique de co-incinérer dans une cimenterie ou chez un chaufournier, plutôt que de régénérer. Osilub a ainsi enregistré une dizaine de nouveaux clients en 2022 et il ne serait pas étonnant que nos confrères observent eux aussi ce phénomène. »



MARIE VERECKE,
Directrice générale d'Osilub, entreprise dédiée à la production d'huile de base et de produits pétroliers régénérés.

Promouvoir l'éco-conception

Si la collecte et le traitement s'inscrivent naturellement dans la mission de CYCLEVIA, son action, plus globale, questionne la nature même du produit.

À des fins de protection environnementale, et pour élaborer, aussi, des huiles plus performantes, l'éco-organisme entend généraliser à toute la filière la bonne pratique de l'éco-conception.

Éco-concevoir une huile, c'est quoi ?

Éco-concevoir une huile consiste à limiter l'utilisation des bases neuves et à favoriser la régénération, afin d'obtenir une huile plus circulaire et moins dangereuse. C'est aussi porter un regard nouveau sur les huiles régénérées : des huiles homologuées par les constructeurs automobiles et qui auraient la confiance des utilisateurs. Cette démarche vise également à créer une demande plus forte en huiles régénérées, qui aurait pour vertu de rendre notre filière autosuffisante, de favoriser l'émergence de nouveaux acteurs et de créer une vraie filière d'huiles claires.

CYCLEVIA s'inscrit comme le nouveau point d'entrée pour tous les porteurs de projets qui souhaiteraient mettre leur inventivité et leur technicité au service de l'amélioration de la filière : analyse, recommandation, financement...

Les outils de l'éco-organisme

CYCLEVIA n'interfère pas dans la formulation des produits et n'a pas les compétences pour. Néanmoins, l'éco-organisme dispose d'une palette d'outils pour favoriser et inciter l'éco-conception des huiles mises sur le marché.

Des incitations financières

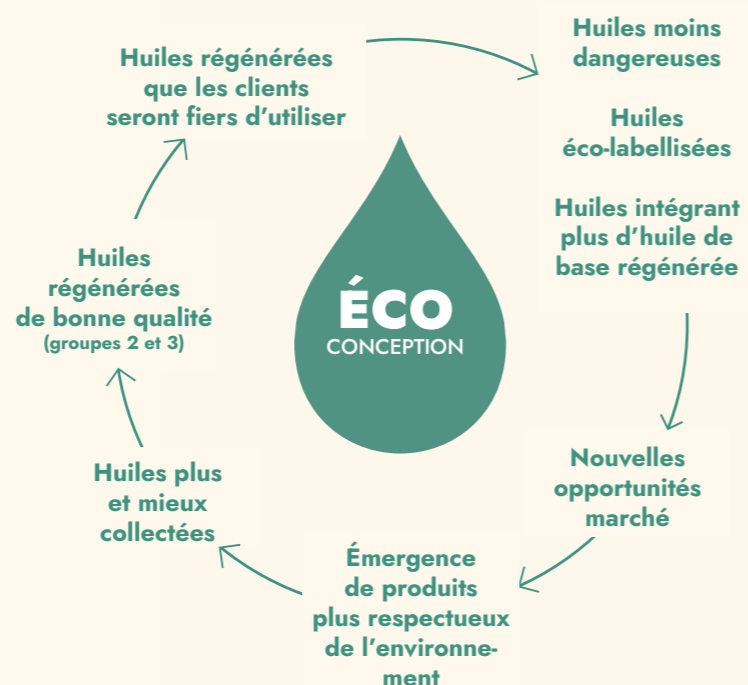
avec des répercussions sur l'éco-contribution versée ou encore le soutien au développement de projets.

Des études de marché

qui améliorent la connaissance de la filière pour favoriser son développement responsable et l'émergence de produits vertueux.

Des études techniques

pour développer des solutions de traitement innovantes et locales qui amélioreront la qualité des huiles collectées et régénérées.



4 actions concrètes

engagées en 2022

01

L'ÉCO-MODULATION

Conçue en 2022 et mise en place de façon effective le 1^{er} janvier 2023, cette disposition vise à proposer aux adhérents de CYCLEVIA une modulation de leur contribution sur la base de critères de performance environnementale.

SES OBJECTIFS ?

- Inciter les producteurs à concevoir des produits facilement collectables, triables, régénérables, et qui intègrent des bases issues d'huiles régénérées avec un écolabel européen.
- Réduire au sein des gammes de produits ceux classés dangereux.

02

LA BIOACCUMULATION ET LA BIODÉGRADATION DES HUILES

Une réflexion préliminaire sur ces deux propriétés a été menée cette première année, en vue de l'étude qui se déroulera de septembre 2023 à juin 2024. Celle-ci se fera sur la base d'un cahier des charges précis, élaboré avec l'aide de producteurs volontaires et d'experts dans ces domaines, à travers des réunions entre mars et juin 2023.

03

L'INFO-TRI

Pour répondre à ses obligations, CYCLEVIA a étudié la mise en place d'une « info-tri ». Il s'agit d'une signalétique destinée aux ménages, apposée sur les emballages des produits et visant à simplifier le tri des déchets. Fruit d'un long processus de co-conception avec les producteurs et autres acteurs volontaires, d'approbation et de mise en place, l'info-tri sera livrée dans le courant de l'été 2023, puis mise en place courant 2024.

À RETENIR

Inscrite au cahier des charges de CYCLEVIA, l'éco-conception, centrée sur le produit, consiste à intégrer la protection de l'environnement tout au long du cycle de vie, dès la conception du lubrifiant.

04

LES HUILES CLAIRES

CYCLEVIA participe au comité de suivi de l'ADEME sur le sujet des huiles usagées dites « claires », destinées aux applications peu contraignantes sur le plan thermique (huiles hydrauliques...) et qui se dégradent moins que les huiles usagées « noires » (huiles moteur...). Le comité est chargé de veiller au bon déroulement de l'étude : mieux comprendre les pratiques de la filière, identifier les freins et les leviers, et établir des préconisations pour améliorer la gestion et la traçabilité de ces huiles.

LES MISSIONS DE CYCLEVIA

5

Informier, expliquer, accompagner

Si la communication répond à une nécessité opérationnelle — accompagner la mise en place de l'éco-organisme, relayer auprès de la filière ses premières initiatives et résultats, développer son plan d'action et ses outils de communication... — elle répond aussi à une obligation réglementaire avec des attentes très concrètes, notamment en matière de pédagogie.

La communication, une nécessité opérationnelle...

Dans le contexte de création de l'éco-organisme et dans le cadre d'une activité très réglementée qui affiche des objectifs ambitieux à deux, quatre et six ans, communiquer s'est imposé comme une nécessité.

D'abord, pour faire connaître l'existence de CYCLEVIA, ses missions et les modalités de son action à l'ensemble de ses cibles.

Ensuite, pour « recruter » les producteurs qui financent à 100 % l'activité de CYCLEVIA, mais aussi tous les autres acteurs sans qui la filière et l'éco-organisme n'atteindraient pas déjà ces bons résultats.

Enfin, pour accompagner la montée en puissance de CYCLEVIA et soutenir les actions visant à améliorer la collecte, favoriser la régénération, développer l'éco-conception...

... et une obligation réglementaire...

La communication, pour CYCLEVIA, relève aussi d'une obligation réglementaire inscrite à son cahier des charges. Déchets dangereux et particulièrement polluants, les huiles usagées présentent des enjeux forts en termes d'environnement et de santé. Pour y répondre, CYCLEVIA produit toute la pédagogie nécessaire à la bonne information des publics et à l'amélioration de la collecte.

... au service de la filière

Pour l'éco-organisme, la communication a contribué à installer une relation de confiance avec l'ensemble des acteurs. À rassurer aussi et convaincre ceux qui parfois ne voyaient au départ dans l'arrivée de CYCLEVIA qu'une contrainte supplémentaire, susceptible de déstabiliser l'équilibre d'un marché pré-existant et globalement efficient. Enfin, elle a conduit à mobiliser et fédérer des acteurs concurrents ou aux intérêts pas toujours convergents, autour d'enjeux communs, déterminants pour la planète comme pour l'économie de la filière.

Un accompagnement particulier en Outre-mer

- Création d'outils spécifiques
- Participation au Salon de l'Écologie et du Développement Durable à La Réunion, avec le concours du SICR.



Des outils de communication opérationnels dès la première année

Le site **cyclevia.com** présente une information exhaustive facilement accessible, grâce à une interface qui privilégie la simplicité.

1600 visiteurs/mois en moyenne avec des pics nets de fréquentation lors des grandes étapes de mise en place de l'éco-organisme.



Une collection d'outils clé en main destinés aux collectivités

pour les accompagner dans la gestion des huiles usagées et les aider à communiquer auprès des habitants de leur territoire.



700 abonnés (90 % en organique) et en progression constante

2 à 3 posts / semaine
+ de 1700 réactions.

Un dispositif de relation avec la presse et les institutionnels

- 7 communiqués de presse, 19 interviews, 90 retombées
- Participation aux 8^e Matinales de l'économie circulaire le 16 novembre 2022.



Une campagne de notoriété et de recrutement des acteurs de la filière

- De septembre à décembre 2022
- 4 visuels/messages ciblés
- 12 médias print et digitaux spécialisés.



Des reportages pour documenter la filière

- Séries photos pour donner à voir les gestes, les savoir-faire et les infrastructures
- Comptes rendus des visites de nos itinérants sur notre page LinkedIn.

Instaurer la confiance

En 2022, CYCLEVIA a posé les fondations de son action en mettant en place une structure solide et fédératrice. Au centre du schéma circulaire qu'il dessine pour la filière, l'éco-organisme s'attache depuis sa création à construire avec l'ensemble des parties prenantes une relation basée sur la concertation, la confiance et la fluidité.

Une structure solide et fédératrice

Avec douze collaborateurs, CYCLEVIA est aujourd'hui au complet. Il dispose de toutes les ressources nécessaires pour mener à bien sa mission, en Métropole comme en Outre-mer, avec notamment deux chargés de relations partenaires et un responsable des activités ultramarines, tous très impliqués sur le terrain.

Après un an d'activité, les acteurs ont dans leur grande majorité rejoint CYCLEVIA et procédé aux déclarations attendues, preuve de leur prise de responsabilité, de leur engagement en faveur de son projet et de la confiance qu'ils accordent à cette organisation.

Assurer la fluidité de la relation

Outil indispensable au bon fonctionnement des opérations, CYCLEVIA a mis en place, dès mars 2022, une plateforme relationnelle visant à faciliter ses échanges avec la filière et à fluidifier les flux. Un important travail de pédagogie et d'information a également été entrepris, au quotidien ou lors d'événements (webinaires...), pour nourrir une relation qui porte déjà ses fruits. D'autre part, si cette première année s'est inscrite dans la continuité du travail effectué par l'ADEME, comme CYCLEVIA en avait pris l'engagement, la transition s'est effectuée de manière fluide et efficace.

Associer les parties prenantes

Depuis sa création, CYCLEVIA s'inscrit dans une démarche de co-construction. Comité des parties prenantes, Comité technique opérationnel, Plateformes

régionales DROM... l'éco-organisme consulte les acteurs, publics et privés, et les associe aux décisions structurantes qui participent à ses évolutions.

Garantir la confidentialité des données

Du fait de son rôle de pivot au sein de la filière, CYCLEVIA dispose d'un grand nombre d'informations. Conscient de la confidentialité de ces données et très attaché à la garantir impérativement, l'éco-organisme a lancé cette première année un important chantier pour renforcer sa sécurité informatique et définir sa politique en la matière.

Lubrec PAR CYCLEVIA

Lubrec est le portail web de la filière, conçu par CYCLEVIA.

Ses fonctionnalités se destinent :

- aux metteurs en marché, pour faciliter l'enregistrement de leurs déclarations
- aux opérateurs, pour réaliser les déclarations à l'origine des soutiens que l'éco-organisme leur versera. Le calcul mensuel de ces soutiens se fait également en ligne
- aux pouvoirs publics, grâce au recueil des données à l'origine des différents reportings.

Outre-mer

Des solutions spécifiques pour des territoires clés

En France, les Outre-mer se singularisent par des situations locales souvent tendues : hausse préoccupante des stocks d'huiles usagées, distances qu'elles parcourent, défaillances des organisations en charge de leur collecte, question du traitement en local. Autant d'enjeux pris en compte dès sa première année par CYCLEVIA, en lien avec les acteurs de ces territoires.



Un dispositif opérationnel pour mener rapidement des actions efficaces

Le mois suivant son agrément, CYCLEVIA lançait une première « tournée » des territoires ultramarins. L'objectif ? D'un côté, dresser un état des lieux précis de la collecte et du traitement ; de l'autre, rencontrer les parties prenantes, publiques et privées. En septembre 2023, la tournée des sept territoires aura ainsi été bouclée avec plus d'une cinquantaine de rendez-vous. Les retours du terrain ont convaincu CYCLEVIA d'intégrer à son équipe un expert dédié. Sa mission ? Nouer des contacts en vue d'améliorer la filière, réaliser un bilan des besoins et suivre de près les actions entreprises. Il est épaulé par des « facilitateurs », relais locaux indispensables au bon accomplissement de notre mission. Cet ancrage sur le terrain est primordial : il permet d'apporter des solutions individualisées au plus près des besoins de chaque territoire, dans une logique partenariale.

9768[†]

d'huiles mises sur le marché estimées

7 TERRITOIRES AUX RÉALITÉS DISTINCTES

LA RÉUNION 1862' collectées soit 43 % des huiles mises sur le marché	GUADELOUPE 1344' collectées soit 75 % des huiles mises sur le marché	MARTINIQUE 1054' collectées soit 81 % des huiles mises sur le marché	GUYANE 474' collectées soit 58 % des huiles mises sur le marché	MAYOTTE 122' collectées soit 20 % des huiles mises sur le marché	SAINT-MARTIN 60' collectées soit 33 % des huiles mises sur le marché	SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON 26' collectées soit 52 % des huiles mises sur le marché

État de la collecte...

La collecte auprès des professionnels est bien organisée et le plus souvent réalisée par un opérateur unique. Le résultat : des taux de collecte souvent supérieurs à ceux de la Métropole... qui ne doivent pas masquer des réalités diverses et souvent préoccupantes.

- Même si son taux de collecte (43 %) est largement perfectible, **La Réunion** ne rencontre pas de difficultés majeures en la matière. En revanche, la crise sanitaire a désorganisé le fret maritime, ce qui a impacté négativement les capacités d'export des huiles usagées vers la Métropole et engendré une dangereuse accumulation des huiles sur le territoire.
- **Mayotte** ne dispose d'aucune déchèterie, laissant sans solution les particuliers et les garages « informels », qui abondent localement.

- **En Guyane et en Guadeloupe**, les déchèteries doivent être accompagnées pour permettre notamment aux petits détenteurs d'y déposer leurs huiles usagées.

- **La Martinique** fait face à un important volume de bidons d'huile, qui nécessite un traitement particulier.

4942[†]
d'huiles usagées collectées

Les garages « informels », une cible hybride prioritaire pour CYCLEVIA

Dans les Outre-mer, si les professionnels détiennent la majeure partie du gisement (93 %), les collectivités jouent aussi un rôle primordial dans la récupération de ces déchets auprès des particuliers. Cependant, à côté de ces détenteurs identifiés, les garages « informels » prospèrent. Cette cible hybride, dénuée de statut légal, à la frontière du professionnel et du particulier, est plus complexe à adresser. À défaut d'installations sécurisées ou de moyens de collecte encadrés, l'improvisation, qui est souvent la norme, n'est pas sans risques pour l'environnement et la santé.

CYCLEVIA s'est fixé comme mission prioritaire de répondre à cet enjeu à la fois environnemental et sanitaire.

Des actions locales engagées

GAUDELouPE Pour renforcer le maillage de la collecte, CYCLEVIA a posé durant l'année écoulée les bases d'une première expérience de partenariat avec un réseau de réparation automobile. L'objectif : créer six nouveaux points de collecte ouverts à tous. Cette expérience se déroulera pendant six mois à compter du 15 octobre 2023.

MAYOTTE Dans un contexte de gisements très dispersés et face à une absence totale de déchèteries fixes, CYCLEVIA, en collaboration avec l'opérateur en place et les collectivités, réfléchit à la possibilité de créer, au sein des déchèteries mobiles existantes, des points d'apport dédiés aux huiles usagées. Selon le résultat, cette solution pourra être étendue à d'autres territoires.



La pédagogie en appui de la collecte

L'amélioration de la collecte nécessite une prise de conscience des enjeux pour l'environnement et la santé, mais aussi de dispenser de bonnes pratiques. Dans cette optique, CYCLEVIA accompagne ses expérimentations de communication « utile » et de pédagogie. À titre d'exemple, les points de collecte créés en Guadeloupe seront relayés par une campagne média et hors média. Par ailleurs, CYCLEVIA était présent au Salon de l'Écologie et du Développement Durable à La Réunion fin 2022, en partenariat avec le SICR.



... et du traitement

Dans les Outre-mer, 97 % des huiles usagées collectées sont exportées vers la Métropole en vue d'y être traitées. Seules 131 tonnes ont été valorisées sur place dans le département de La Réunion au cours de l'année 2022.

Les huiles usagées traitées dans l'Hexagone sont majoritairement orientées vers la régénération et le recyclage (63 %) sans pour autant atteindre le niveau national (75 %). Les 37 % restantes sont quant à elles incinérées et valorisées en énergie. Un résultat en demi-teinte alourdi par la mise en lumière des faiblesses d'une solution d'export « par défaut » : longue et morcelée (plusieurs mois, nombreuses escales), coûteuse, au bilan carbone discutable, et présentant l'inconvénient majeur d'être très dépendante du fret maritime, de ses crises et de son marché.

C'est la raison pour laquelle CYCLEVIA est dès aujourd'hui à la recherche de solutions locales de traitement et de pré-traitement.

CHIFFRES CLÉS

97% des huiles usagées collectées sont exportées en Métropole

63% d'entre elles sont régénérées/recyclées

37% sont valorisées en énergie

Pas de solution unique... ni de tabou

CYCLEVIA s'engage à fonder ses actions sur une analyse objective et pragmatique des situations. Parce qu'il n'existe pas de solution unique, toutes sont évaluées, sans a priori, selon des critères d'impact et de circularité. Ainsi, la valorisation énergétique, souvent taboue, n'est pas exclue des réponses que l'éco-organisme apportera prochainement à l'échelle locale. Ces réponses devront pouvoir compter sur l'aide des élus, indispensable pour lever les blocages et les réticences.

Des actions locales engagées

LA RÉUNION ET MAYOTTE Pour répondre à l'engorgement de ces deux régions en matière d'huiles usagées, conséquence de la crise du Covid et du dérèglement du fret maritime, CYCLEVIA a contribué fin octobre 2022 à l'évacuation par bateau dédié de 5000 tonnes de déchets, dont 680 tonnes d'huiles usagées orientées ensuite vers des installations de régénération hexagonales. Depuis, la collecte a pu reprendre dans des conditions plus normales.

LA RÉUNION Une étude a été lancée pour accompagner un projet de régénération local adapté aux petits gisements (livraison des conclusions en 2024).

Un plan spécifique de prévention pour les collectivités d'Outre-mer



CYCLEVIA a élaboré un plan spécifique de prévention et de gestion des déchets dans les collectivités d'Outre-mer. Son objectif ? Encourager les bonnes pratiques dans les déchèteries de ces territoires et améliorer les performances de collecte et de traitement des huiles usagées, pour les rendre identiques à celles atteintes en moyenne en Métropole. Ce plan, produit dans les six mois suivant l'agrément de l'éco-organisme et validé à l'unanimité par son Comité des parties prenantes, a été élaboré à partir des connaissances acquises sur un laps de temps très court, notamment grâce aux premières visites et rencontres sur place. À la demande du ministère, une deuxième version, plus aboutie, verra le jour au second semestre 2023.

À RETENIR

Près de 5000 tonnes d'huiles usagées collectées dans les Outre-mer en 2022.

Le gisement le plus important se trouve à La Réunion, avec plus de 1800 tonnes. D'une manière générale, ces déchets sont très largement détenus par les garages et l'industrie (93 %). 97 % des huiles usagées collectées sont exportées en Métropole pour y être traitées.

AVIS D'EXPERT

« L'arrivée de CYCLEVIA est une bonne nouvelle pour les territoires insulaires et éloignés. L'éco-organisme va insuffler une nouvelle dynamique avec la mise en œuvre de solutions locales de valorisation, concrètes et opérationnelles, et ça c'est nouveau. En Martinique, où l'on a une raffinerie et une centrale électrique, plutôt que de transporter les huiles usagées vers l'Hexagone, CYCLEVIA s'adresse directement à elles pour assurer une valorisation locale de ces huiles. En retour, notre association fait profiter à CYCLEVIA de son expertise du territoire pour lui permettre d'identifier les metteurs en marché et de recueillir leur adhésion. »

ANGÈLE DAIRE,
Déléguée générale
de l'association
Entreprises & Environnement,
facilitatrice de CYCLEVIA
en Martinique.



PARTIE

03

Les collectivités, alliées indispensables de la collecte



Les déchèteries au cœur du dispositif

Durant sa première année d'activité, CYCLEVIA a été à l'initiative d'un dialogue constant avec les représentants des territoires, pour imaginer les méthodes et les solutions qui feront progresser encore la collecte et la régénération des huiles usagées.



LA REP

Qu'est-ce que ça change pour les collectivités ?



Tout en termes de coûts

L'éco-organisme finance directement les opérations de collecte et de transport. Les collectivités bénéficient de la gratuité de ce service partout en France.



Rien en matière d'organisation

Historiquement organisée par l'ADEME, la filière bénéficie d'un tissu de sociétés disposant d'une longue expérience en collecte et traitement, mais également d'une bonne complémentarité. CYCLEVIA s'inscrit dans la continuité respectueuse du dispositif en place, tout en apportant à la filière l'ambition et les moyens de la faire avancer.

Comme tout acteur de la filière, il est néanmoins de la responsabilité de chaque collectivité de s'enregistrer auprès de l'éco-organisme.

13 880[†]

d'huiles usagées collectées en 2022 par les déchèteries soit 7 % du volume national

Un acteur clé pour la quête du « dernier litre »

Au regard des 209 000 tonnes d'huiles usagées collectées en France en 2022, les presque 14 000 recueillies en déchèteries représentent un volume relativement modeste. Or, les collectivités jouent un rôle majeur dans l'amélioration de la collecte auprès des particuliers. Si les quantités d'huiles usagées détenues par ces derniers sont faibles (souvent quelques litres), elles sont très dispersées et comptent parmi les plus polluantes, faute de moyens de stockage adaptés et d'information. Avec un potentiel de plus de 3000 points de collecte répartis sur l'ensemble du territoire, les collectivités et leurs déchèteries possèdent un maillage dense et étendu qui offre aux particuliers un moyen unique de se débarrasser de leurs huiles usagées. Pour la filière, elles sont aussi un maillon irremplaçable, qui lui donne accès aux plus petits détenteurs pour recueillir jusqu'au dernier litre d'huile usagée.

CHIFFRES CLÉS

40%

des collectivités ont décidé de s'enregistrer auprès de CYCLEVIA

soit 60%

des déchèteries pour environ 1800 points de collecte

À RETENIR

Avec l'arrivée de CYCLEVIA, la collecte est gratuite partout en France pour toutes les collectivités qui se sont enregistrées depuis le 1^{er} septembre 2022, et ce, de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2022.

3 actions clés de CYCLEVIA en direction des collectivités

Dans le cadre de sa mission d'intérêt général et pour favoriser un développement plus vertueux de la filière, CYCLEVIA a mené son action en direction des collectivités territoriales, autour de trois objectifs.

1

Rendre la collecte gratuite partout en France

Depuis le 1^{er} septembre 2022 et rétroactivement au 1^{er} janvier 2022, CYCLEVIA finance intégralement les opérations de collecte et de transport des huiles usagées à partir des points d'apport volontaire partout en France, en Métropole comme en Outre-mer. L'éco-organisme verse son soutien directement aux opérateurs dans le cadre d'une convention passée avec ces derniers.

DEPUIS PLUS D'UN AN, CYCLEVIA DÉCHARGE LES COLLECTIVITÉS D'UN POIDS FINANCIER.

2

Soutenir la gestion des points d'apport volontaire

CYCLEVIA participe aussi au financement des points d'apport volontaire et à leur exploitation. Ainsi, dès janvier 2023, l'éco-organisme commençait à verser ses soutiens (pour l'année 2022, proportionnellement aux tonnages de 2021).

Ce soutien porte sur trois composantes :

- L'emplacement du point d'apport volontaire
- Le contenant, en fonction du volume annuel collecté
- Les frais de personnel et d'équipement en protections individuelles

CYCLEVIA GARANTIT QUE LES INSTALLATIONS RÉPONDENT AUX CRITÈRES D'ACCÈS ET DE STOCKAGE EN VIGUEUR ET CONTRIBUE À ASSURER LA SÉCURITÉ EN DÉCHÈTERIE, DES AGENTS TERRITORIAUX COMME DES USAGERS.



À SAVOIR

Les trois organisations représentantes des collectivités, AMF, Amorce et CNR, ont participé à la création de la convention type « collectivité » mise en place par CYCLEVIA. Elles sont régulièrement consultées dans les actions mises en place par l'éco-organisme et le seront, systématiquement, lors des évolutions structurantes. Elles font notamment partie de notre Comité des parties prenantes qui se réunit plusieurs fois par an.

3 Participer à la communication des collectivités

Si l'objectif de cette première année a été d'informer les collectivités de l'intérêt de rejoindre CYCLEVIA, l'autre, plus important encore, a été de mettre en place très concrètement les soutiens annoncés, notamment ceux ayant trait à la communication. Les huiles usagées sont des déchets souvent mal connus du grand public ; ils nécessitent donc une attention particulière. La communication a un grand rôle à jouer pour informer les particuliers de leur dangerosité, promouvoir les bonnes pratiques et orienter les flux vers les déchèteries.



Plusieurs actions ont été entreprises dans ce sens :

- Mise en place d'un soutien financier, proportionnel au nombre d'habitants du territoire, visant à subventionner les initiatives de communication locales liées aux huiles usagées.
- Élaboration et mise à disposition d'outils de communication « clé en main », print et digitaux, personnalisables et faciles à diffuser auprès des habitants du territoire.
- Création et mise à disposition d'informations et d'outils destinés aux élus et responsables déchets, ainsi qu'à la formation des agents en déchèterie. Des éléments de signalétique et de pédagogie pour les usagers des points d'apport volontaire ont aussi été imaginés et sont d'ores et déjà utilisés.



Un dispositif d'accompagnement sur le terrain

Deux collaborateurs itinérants de CYCLEVIA partent quotidiennement à la rencontre des collectivités pour les aider dans la mise en place du conventionnement proposé. Partout en France, ils vont au contact des déchèteries pour apporter à leurs agents toute la pédagogie nécessaire à la compréhension des enjeux liés aux huiles usagées. Ces remontées du terrain permettent aussi d'évaluer les attentes, d'observer les dysfonctionnements et de mieux calibrer les solutions pour y répondre.

AVIS D'EXPERT

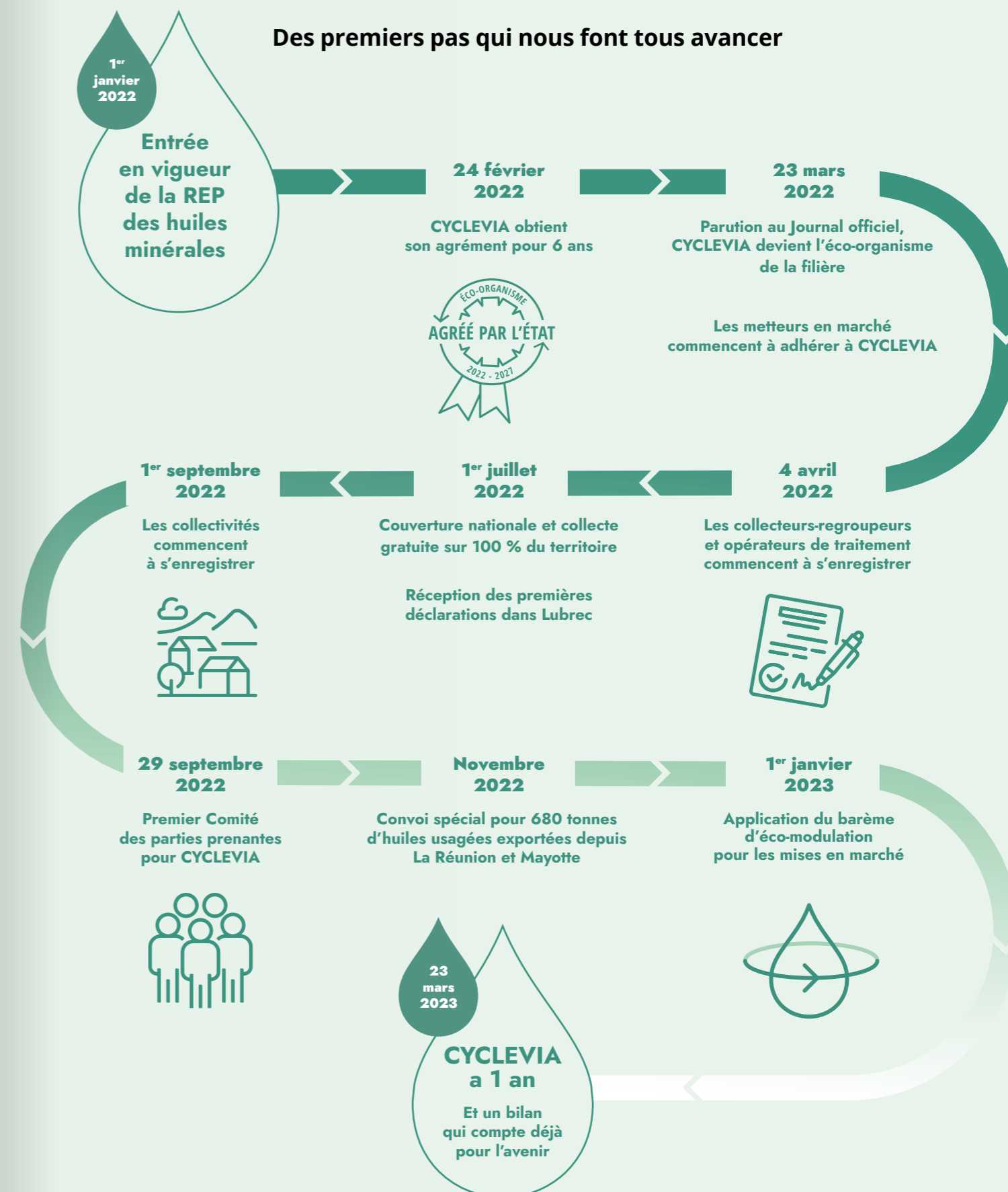
« Depuis son lancement, CYCLEVIA nous a positivement surpris. D'abord, il faut souligner que l'éco-organisme, qui a reçu son agrément le 23 mars 2022, c'est-à-dire en cours d'année, s'est engagé à prendre en charge rétroactivement au 1^{er} janvier 2022 le remboursement des frais engagés. Ensuite, dans toutes les actions poursuivies en faveur des collectivités, CYCLEVIA s'est toujours résolument montré à l'écoute de leurs problématiques, souvent spécifiques à leur ancrage territorial. Enfin, la grande question qui se pose maintenant, c'est le recyclage des bidons qui, d'une certaine manière, sont aujourd'hui « orphelins » de filière. Et CYCLEVIA me semble donner toutes les garanties de confiance pour que cette question soit traitée à l'avenir. »

BERTRAND BOHAIN,
Délégué général
du Cercle National
du Recyclage.



CYCLEVIA a 1 an

Des premiers pas qui nous font tous avancer





CYCLEVIA

L'éco-organisme de la filière
des huiles et des lubrifiants.

Immeuble Le Concorde
4, rue Jacques Daguerre
92500 Rueil-Malmaison

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
cyclevia.com

POUR NOUS CONTACTER :
contact@cyclevia.com

POUR NOUS SUIVRE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX :

